

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux.

Rentrée des Classes.

Lycée de Monaco. — Ouverture d'un Cours secondaire pour jeunes filles.

Éclairage des étalages de magasins.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Remise de décorations à l'hôpital Alexandra.

Citations.

**VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES :**

La méthode des sciences expérimentales infusée à la médecine.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES****ALBERT I<sup>er</sup>**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE-SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Edmond Buzutil est nommé Consul de Notre Principauté à Alger, en remplacement de M. Julien Vidaillon, décédé.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné, à Bramans (Savoie), le dix-sept septembre mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
FR. ROUSSEL.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

Mercredi 16 octobre, date de la rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté, la Messe du Saint-Esprit sera célébrée à la Cathédrale, à 10 heures du matin, par M<sup>gr</sup> Pauthier, Vicaire capitulaire du Diocèse. Des places seront réservées à MM. les Fonctionnaires qui voudraient bien y assister. Il ne sera pas envoyé d'invitations.

A raison des circonstances actuelles, l'audience solennelle de rentrée n'aura pas lieu.

**RENTÉE DES CLASSES**

La rentrée du Lycée, des écoles publiques et privées est remise au lundi 4 novembre.

Exception est faite :

Au Lycée, pour les classes du 2<sup>e</sup> cycle, secondes, premières, mathématiques et philosophie ;

Dans les autres écoles, pour les cours immédiate-

ment préparatoires aux examens supérieurs de l'enseignement primaire.

Les élèves de ces classes et de ces cours rentreront le lundi matin 14 octobre. Toutefois, ils ne seront reçus qu'à titre d'externes simples.

**LYCÉE DE MONACO**

Des cours secondaires pour jeunes filles, annexés au Lycée de garçons, mais avec séparation complète des classes, s'ouvriront le lundi matin 4 novembre dans les locaux qui leur ont été affectés dans cet établissement.

Le plan d'études de ces cours est établi pour conduire les élèves intelligentes et studieuses au baccalauréat.

Ils s'étendront, quand ils seront en plein exercice, sur six années en deux cycles de trois années.

Entre la première et la deuxième année, un examen imposera le redoublement de la première année à toute élève insuffisamment préparée à suivre avec profit la classe supérieure.

En 1918-1919, ils comprendront :

Une première année (élèves de 11 à 13 ans).

Une deuxième année (élèves de 13 à 14 ans).

Une quatrième année (élèves de 15 à 16 ans).

L'enseignement sera donné par MM. les Professeurs du Lycée.

Les jeunes filles qui se présenteront pour la première année devront être âgées d'au moins 11 ans et posséder l'instruction du cours moyen des écoles primaires.

A titre exceptionnel, une jeune fille qui n'aurait pas 11 ans révolus, mais qui serait jugée, après examen, apte à profiter de l'enseignement de la première année, pourrait être admise dans cette classe.

Taux. — Externat surveillé : par an, 288 fr. ; par trimestre, 96 fr. Externat simple : par an, 207 fr. ; par trimestre, 69 fr.

M. le Directeur du Lycée reçoit les inscriptions, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir, tous les jours non fériés, le jeudi soir excepté.

Par analogie avec les mesures récemment prises dans les départements voisins, les commerçants de la Principauté sont autorisés à laisser les étalages de leurs magasins éclairés jusqu'à 20 heures, heure extrême.

Toutefois, l'éclairage de ces magasins devra être atténué de façon à éviter toute diffusion de lumière du côté de la mer.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

M. Charles Bellando de Castro, Conseiller pour les Travaux Publics, représentait le Gouvernement Princier à la remise de décorations à laquelle le Général Lestoquoi, commandant la subdivision de Nice, a procédé mercredi dernier, à l'hôpital Alexandra.

Le Général est arrivé à quatre heures.

Il a été reçu par M. Casta, administrateur, M.

Charles Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement, M. Richard, représentant M. le Consul Général de France, M. le Docteur Marsan, médecin-chef, M. le Docteur Kendirdjy, chirurgien-major, M. Martiny et M. de Saint-André.

Assistaient à cette cérémonie, les Présidents de la Colonie Française, de la Société des Vétérans et de celle des Médaillés Militaires avec leurs drapeaux et une délégation du Bureau de chaque Société ; un certain nombre d'officiers en convalescence au Saint-James, etc.

Un piquet de trente hommes appartenant au 163<sup>e</sup> de ligne, sous les ordres d'un adjudant, rendait les honneurs.

Le Général procéda, avec le cérémonial habituel, à la remise de la Médaille militaire au sergent Coudray et au soldat Foucault, tous deux décorés déjà de la Croix de guerre.

Les clairons des boys-scouts ouvrirent le ban.

Le Général lut les citations :

« Sergent Jules Coudray, du 79<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

« Excellent sous-officier, très dévoué. Au front depuis mars 1916, a toujours fait preuve de beaucoup de courage et de sang-froid dans les moments difficiles. A été blessé grièvement par éclats d'obus.

« Signé : Général Commandant en Chef,  
« PÉTAÏN. »

« Soldat Foucault Charles, de la 1<sup>re</sup> compagnie de mitrailleuses du 129<sup>e</sup> d'infanterie.

« Soldat d'un sang-froid et d'une bravoure à toute épreuve. A été grièvement blessé à sa pièce alors qu'il mitraillait à bout portant les Allemands se ruant sur un village. Une citation.

« Signé : Général Commandant en Chef,  
« PÉTAÏN. »

Après avoir épinglé la Médaille militaire sur la poitrine du sergent Coudray et du soldat Foucault, et leur avoir donné l'accolade, le Général Lestoquoi déclara avec une profonde émotion :

« Mes enfants, ce sont des braves comme vous qui, hier, ont délivré ma ville natale !... »

Un lunch, pendant lequel se firent entendre un excellent orchestre et deux chanteurs de talent, le ténor Munol et M<sup>me</sup> Bilhon-Sorret, fut ensuite servi dans la salle du restaurant.

Puis, le Général Lestoquoi, dans un langage élevé, prononça un toast vibrant au Prince, dont il célébra la bienfaisance constante et efficace, et aux braves soldats français et alliés qui marchent ensemble à la victoire.

M. Charles Bellando de Castro, associant le Prince, le Gouvernement Princier et la population de Monaco aux joies de la France, félicita chaleureusement les nouveaux décorés.

M. Casta remercia le Général Lestoquoi d'être venu décorer ces braves. Il remercia également M. Bellando de Castro, représentant du Gouvernement Princier, M. le Consul Général de France et toutes les personnalités civiles et militaires de s'être associées au bonheur des braves décorés. Il porta la santé du Général Lestoquoi et but à tous ceux qui veillent sur l'hôpital, aux vaillants soldats et à leurs infirmières, à la glorieuse patrie française.

Par une délicate attention, M. Casta avait convié

les enfants du Refuge à assister à cette fête patriotique.

L'orchestre joua alors les hymnes monégasque, anglais, américain, italien, serbe, belge, et la « Marseillaise », chantée par M<sup>me</sup> Bilhon-Sorret, termina cette réunion dans un unanime élan d'enthousiasme.

M. Pauchard, professeur au Lycée de Monaco, qui avait été mobilisé comme sergent et qui, par sa belle conduite, avait mérité d'être nommé capitaine avec la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre, vient d'être l'objet des nouvelles citations dont la teneur suit :

1<sup>o</sup> A l'ordre du 9<sup>e</sup> groupe de Chasseurs :

« Du 11 au 28 mars 1918, occupant avec sa compagnie un secteur violemment bombardé, a, par des dispositions judicieusement prises, évité de nombreuses pertes à son unité. S'est dépensé sans compter en dirigeant personnellement, chaque nuit, la réfection des parallèles et boyaux démolis par le bombardement. »

2<sup>o</sup> A l'ordre de la 66<sup>e</sup> division, avec les Chefs de bataillon et les autres Commandants de compagnie du 9<sup>e</sup> groupe de Chasseurs :

« Sous leur commandement respectif, le 9<sup>e</sup> groupe de Chasseurs-alpins a, malgré les fatigues exceptionnelles d'un séjour de cent jours dans un secteur d'attaque, fait preuve d'un bel esprit de discipline et de sacrifice en acceptant avec bonne humeur la lourde tâche qui lui était dévolue, a fait preuve de vigueur militaire dans l'œuvre continuelle de l'ennemi et l'a culbuté à plusieurs reprises. »

3<sup>o</sup> A l'ordre du Corps d'armée :

« Le Général commandant le 9<sup>e</sup> groupe d'armée cite à l'ordre du corps d'armée le capitaine Pauchard Lucien-Abel, du 64<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs alpins :

« Brillant commandant de compagnie, d'une bravoure et d'un entrain exemplaires. Le 23 juillet, a vigoureusement entraîné sa compagnie à l'assaut et atteint son premier objectif. Du 26 au 28 juillet, a, par son énergie, sa bonne humeur et son mépris du danger, maintenu très haut le moral de son unité qui, en dépit de violents tirs de mitrailleuses, a atteint le deuxième objectif et capturé une mitrailleuse légère. »

## VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

### La méthode des sciences expérimentales infusée à la médecine.

Nous empruntons au journal le *Temps* les considérations suivantes extraites de la Causerie scientifique que l'éminent professeur Edmond Perrier donne chaque semaine à ce journal :

Après le courage de nos soldats et l'habileté de nos généraux, s'il y a eu quelque chose de reconfortant dans cette guerre, c'est la victoire magnifique que nos médecins militaires — la plupart civils d'ailleurs et simplement mobilisés — ont remportée sur les épidémies qui menacent les troupes en campagne. Le docteur Cabanès, qui a livré au public tant de secrets de la vie intime des grands personnages, vient de dépeindre, en un beau livre, sous le titre : *Chirurgiens et blessés à travers l'Histoire* (1), les misères sans nom qui accablaient les malheureux soldats dès qu'une campagne avait quelque durée. A côté des blessés dont les chirurgiens pansaient les plaies ou coupaient les membres, au petit bonheur, pourrait-on dire, il y avait les malades sans nombre sur lesquels s'abattaient tous les fléaux de l'humanité : les poux, la gale, la plique, la teigne, les ophtalmies, les fièvres paludéennes, la fièvre putride, la fièvre typhoïde, la lèpre, le typhus exanthématique, le choléra, le scorbut, la peste, la dysenterie, sans parler

des maladies que l'on contracte en menant joyeuse vie et qui n'épargnaient pas même les généraux. A chaque campagne apparaissait une épidémie inattendue, parfois inconnue. On accusait l'eau, l'encombrement, la malignité de l'air, la chaleur ou le froid d'être la cause de l'épidémie nouvelle, quand ce n'étaient pas les puissances célestes ou infernales, la colère de Dieu ou celle du diable : en fait, on ne savait rien sur les causes de ces épidémies, si ce n'est qu'elles étaient d'autant plus meurtrières qu'elles s'abattaient sur des troupes plus nombreuses, et l'on en prenait son parti, puisque la victoire était fonction du nombre des combattants. Les traitements, dans l'ignorance où on était des causes des maladies, étaient, aussi bien pour elles que pour les blessures, de la plus haute fantaisie. On comptait parmi les remèdes non seulement des décoctions ou des infusions de toutes les plantes aromatiques ou simplement parfumées, mais des mixtures sans nom où les vers de terre, les limaces rouges, les escargots, les amandes, les fèves pilées, les pois chiches étaient associés aux résines et aux graisses les plus diverses. Cela, servait à faire soit des cataplasmes, soit des tisanes, suivant les cas, et Ambroise Paré employa même une sorte de bouillon de petits chiens naissants. Chose curieuse : on guérissait malgré tout ; la malpropreté même comptait de nombreux survivants ; on s'émerveillait que des plaies simplement lavées à la « belle eau pure », guérissaient plus vite que celles sur lesquelles on appliquait des remèdes ou qu'on faisait sucer par les psyllés, dont c'était la singulière profession. Les médecins savaient à peine d'ailleurs distinguer les maladies les unes des autres ; ils tentaient de masquer leur ignorance sous la grandiloquence dont le vide et la tautologie ont tant amusé Molière. Il y avait aussi des plantes sorcières comme la mandragore, et l'on ne dédaignait pas — fût-on médecin — les évocations et les incantations adressées soit à l'esprit malin, soit à quelque saint complaisant.

(A suivre.)

## SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 5 Octobre 1918, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le 9 Novembre 1918, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

#### ORDRE DU JOUR :

1<sup>o</sup> Modifications aux articles 5, 6 et 52 des Statuts (Augmentation du Capital Social, porté de 36 à 38 millions de francs ; Reconstitution du Fonds de Réserve) ;

2<sup>o</sup> Nomination de un ou plusieurs Administrateurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

### AVIS DE VENTE

M. BARTHÉLEMY Paul, cocher, demeurant à Monaco, rue Plati, n° 15, a vendu à M. RICCI Félix, camionneur, demeurant à Monaco, rue du Commerce, n° 2, une victoria et harnais.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

## AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Reparations de Meubles

Étoffes — Tapis — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

### BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, du 30 janvier 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28778 et 9878.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 février 1918. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mars 1918. 1<sup>o</sup> Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117 ; — 2<sup>o</sup> Sept Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38171.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1<sup>er</sup> mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1918. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38151.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1918.

(1) In quarto. Albin Michet.